

X/6330/60-E

Orig: F

THE EUROPEAN SCHOOLS

A paper presented to the  
International "Pax Christi" Congress, 1960

- Genève  
28-29-30 Octobre

by

Albert VAN HOUTTE  
of the Board of Governors of the European  
Schools

X/6330/60-E

## INTRODUCTION

On July 8 1960 the second European school-leaving certificate examination (1) was held at the European School at Luxembourg. 32 candidates presented themselves for examination by a body of examiners consisting of two representatives from each of the six countries of the European Community, presided over by a University teacher. Twenty-six candidates passed the tests, and the gold medal was awarded to an Italian girl who had attained 90 out of 100 marks.

Last year 23 out of the 24 candidates passed the first European School leaving certificate examination. They have taken up their studies at 17 universities in the six countries and in Austria, where the European certificate is also recognized. The first results obtained in University examinations by former pupils of the European School are on the whole very satisfactory and in some cases even brilliant.

It seems therefore that the bold common educational experiment undertaken in Luxembourg in October 1953 has proved a complete success and has borne its first fruit.

What was at stake was no less than to provide suitable primary and later secondary education for children of all nationalities, but especially from the Europe of the Six, and to base their studies on a harmonized syllabus which would fit the fundamental requirements of each country and later make it possible to embark on a successful course of higher education in any university.

This result is the more remarkable when it is remembered how traditionalists and exclusive education is in each country and how difficult - indeed impossible - it has long been to bring the systems and methods of the various countries closer together.

Exceptional circumstances were undoubtedly required to bring this result about.

---

(1) This examination has no direct equivalent in the Anglo-Saxon countries.

### THE ORIGIN OF THE EUROPEAN SCHOOL

The origin of the European School is linked with the establishment of the European Coal and Steel Community at its provisional seat in Luxembourg in August 1952. The officials of the ECSC, appointed in increasing number from the six countries, were soon faced with the problem of the education of their children. Luxembourg has nothing to offer in this respect but its national schools and "lycées" which, whilst they are perfectly attuned to the spirit and the languages of their country, are built up on curricula and methods very different from those to which these children were accustomed in their own countries. The families were thus faced with the choice of either leaving their children behind in their country of origin or placing them in schools about which they felt some misgivings. The Government of Luxembourg showed considerable understanding in this delicate matter and at the request of the ECSC agreed that a "private" primary school, devised and run by a parents' association, to be opened in October 1953. In this way an essential condition to allow the families of international civil servants to settle down in the place of their work was fulfilled; the unity of the family can be preserved because the children can now stay with their parents.

### THE PRIMARY COURSE

The private primary school which opened with 72 pupils and six teachers, each of whom came from a different country, was to prepare the children in four separate linguistic sections for their final primary school examination. This examination had to be taken before the competent

authorities of each country, that is to say at Thionville, Trier, or Arlon in accordance with the children's nationality, and was to enable them to take up their secondary education in their home countries.

From the first year onwards, however, the school provided joint lessons for children of different nationality and language in order to bring them together and to impart to them the rudiments of a second language. In the course of time these lessons - known as "European lessons" - became one of the characteristic features of the school. Each day, during the last two hours of the morning, the children all take singing, handicrafts, gymnastics and the first elements of the second language.

This second language - known as the working language - will play a special role in secondary education, because the students must master it sufficiently to be able to take their instruction in it.

All the 14 children who took the examination at the end of the first year were successful. This encouraged the parents to ask for the introduction of secondary education. The necessary steps were taken, and as a result the great venture of the European School was set in train.

### THE SECONDARY COURSE

The establishment of a secondary course in these very particular circumstances involved great responsibility. A Parents Association alone could not shoulder it. The European Coal and Steel Community, whose objectives are clearly defined by Treaty, could provide moral support and financial assistance, but it had no powers in the educational field. The

Common Assembly could give its political backing, but it was obviously up to the Governments to assume the fundamental responsibilities. Those related mainly to establishment of a syllabus, to directives, to the provision of teachers, the supervision of studies and the issue of certificates.

The Directors-General of Secondary Education and those responsible for Cultural Relations in the six countries were invited by the High Authority to hold a first meeting in Luxembourg in June 1954; not only did they accept the invitation, but they took all the decisions required for the first two classes of the secondary course to be opened on October of the same year.

At their first meeting, which lasted two days, these senior government officials reached agreement on a harmonized syllabus. They decided to second the teachers needed and to take on the responsibility for inspection of the teaching. They constituted themselves the Board of Governors, with the task of guiding and observing the experiment until the end of the course, which was to be gradually extended up to university entrance level.

This is the place to express gratitude to each of these delegates, all of whom tried to find a middle way - or at any rate a workable compromise - combining the syllabuses and methods which differ so greatly from country to country; their purpose was to devise a system of teaching which would meet the minimum requirements of each and lead to the issue of a certificate showing the successful completion of a secondary education.

During 1955 the syllabuses were planned up to the end of the course; this was obviously a difficult task. By comparing the syllabuses in the various countries it was possible to find where they coincided and where they differed. Major concessions were made by all - either with regard to the classical languages, mathematics, philosophy, modern languages, natural sciences, history or geography - in order to work out a syllabus which, whilst it is balanced, is certainly a heavy one, since it involves 33 to 36 lessons per week.

THE LEGAL STATUS AND DEVELOPMENT OF THE EUROPEAN SCHOOL

Meanwhile, the school was developing rapidly. Despite the increasing part taken on by the Governments it still remained a "private" school, run by the Parents Association. It became necessary to find a solution, the more so because its official recognition and the acceptance of its diploma as equivalent to similar certificates was a major concern.

The Governments unhesitatingly decided in favour of a European solution, which was to establish jointly the first official inter-governmental school. A Convention was signed in Luxembourg on 12 April 1957 on the "Charter of the European School" and its annex on the "European Leaving Certificate" was signed on 15 July 1957.

But events move quickly. Not only has the European School in Luxembourg entered the 1960-61 schoolyear with 910 pupils, but the need for new schools of the same type has arisen at the seat of the new European Communities in Brussels and at the Nuclear Research Centres of Euratom. Established in September 1958, the European School of Brussels ended its second year with 545 pupils and began its third with 850. Last September two new schools were founded, one at Mol (Belgium) and one at Ispra-Varese (Italy).

Thus the private initiative taken in 1953 has led to fertile co-operation between the six countries. These schools are a new manifestation of cultural relations between European countries, since each of them contributes its national character and, by common experience, benefits from the cultural values of the others.

## THE PRINCIPLES OF INSTRUCTION

The principles underlying instruction at the European Schools are set out in Article 4 of the Charter of the European Schools.

1. The fundamental principle is that basic instruction shall be given in the child's mother tongue, that is to say in German, French, Italian or Dutch, the official languages of the Community. Consequently, basic instruction is given in each of these languages throughout the course of study.

Basic instruction covers those subjects which lend themselves with difficulty to teaching in a second language. They are, for example, the mother tongue, Latin, Greek, mathematics and philosophy.

2. But the schedules and the syllabus are uniform for each of the four language sections and are approved by the Board of Governors.

3. However, certain subjects are taught jointly to classes of the same level "in order to promote the unity of the school and closer cultural contact between pupils of the various language sections": Those subjects are taught in the "working language", to which reference has been made. This working language is the second language, which each pupil must acquire in addition to this mother tongue. Two of the four languages have been chosen to fulfil this role; they are German and French. This means that in practice French-speaking pupils must take German as their second language and German-speaking pupils must take French. Those whose mother tongue is Italian or Dutch can choose between French and German as their working language.

4. The European School, however, wishes to go even further and its Charter requires that a special effort be made to provide a thorough knowledge of living languages. For this reason English has been made a further compulsory language from the third year of the secondary course onwards.

The results obtained by the pupils in their final examination are very encouraging, so that there is reason to believe that both the syllabus and the educational method used have been satisfactory.

5. The Charter of the school unequivocally lays down the further principle that "in education and instruction the conscience and the conviction of the individual shall be respected". On this point the Governments have agreed that religious or moral instruction shall be an obligatory part of the curriculum and that the ministers of religion shall be accorded even facility to give their instruction in the most favourable conditions.

#### ORGANIZATION OF STUDIES

The European School, which is based on these principles, comprises the kindergarten, a five-year course of primary and a seven-year course of secondary instruction. Despite the differences to be found on this point, the Board of Governors has decided on a twelve-year course and not on the fourteen years which are the rule in some of the countries.

The primary section has only five years, because the first year of the secondary is regarded as a year of transition. Instruction is given during this year by teachers of the secondary stage, but it does not include, for instance, Latin. It is a year devoted mainly to acquiring a deeper knowledge of the mother tongue and of arithmetic, and to intensive instruction in the second language (7 lessons per week) which is used for instruction after the first year in the secondary section.



The secondary instruction in itself consists of a "common course" and four years of specialization.

During the last two years of this common course, the study of Latin is compulsory for all pupils. From then onwards they have the choice of three specialized streams : classics; Latin, mathematics and science; modern studies, mathematics and science.

The experiment with the common course has been a very positive element in the concept of the European School. It has been found to be in the interest of all pupils to follow the two-year course of Latin, and it has also been found to be easier and more appropriate to offer the children a chance of specialization not at the age of ten and a half or eleven, but at about fourteen years.

#### CONCLUSIONS BASED ON EXPERIENCE

The outline given above shows how recent is our experience of the European Schools and how much more experience we really need.

It is none the less possible to draw certain conclusions on the subject which will be dealt with at the 7th Seminar of the international Pax Christi congress : education on international lines.

We could put them under four headings :

1. Collaboration between families of different nationality

The school in Luxembourg was established in 1953 on the initiative of the European Coal and Steel Community's staff. In this school they meant to give their children an education imbued with the spirit of co-operation and understanding found in their own day-to-day work.

Most of the members of the ECSC staff had not in fact had any special training for this type of collaboration. They had, however, come to Luxembourg to make their contribution to the integration of Europe, and this spirit went far beyond the mere work required for the implementation of a Treaty.

Throughout the administrative and social contacts which present themselves and which are actively sought after, these officials are aware of the differences in the concepts entertained by the various nationalities. Obviously, these concepts vary with the traditions of each country, and the differences are no doubt accentuated by the political nationalism which has for far too long narrowed horizons, by the lack of knowledge of foreign languages, which makes contact so difficult, and by so many other causes which stem from the facts of history.

The education which everyone receives in his own country, from the primary school up to the university, is another major cause of variation. In all too many countries education has deliberately been given a nationalist slant which goes beyond the civic and patriotic training which education should indubitably give. In far too many universities, with all their traditions, the increasingly technical aspect of the material taught has pushed into the background the human and universal character which should be found in this training and has established watertight divisions between the faculties.

This is all keenly felt by the European officials, who soon come to realize - often with surprise - that the differences

in the forms of behaviour and thought are only a veil behind which one can find complete identity of views on the basic principles and ideas : identity in the philosophic concept of life, i.e. the Christian concept, identity in social aspirations and identity in the aims pursued.

It was natural that the officials from different countries who work side by side in this favourable atmosphere of mutual respect should wish their children to be steeped in it from the earliest age and should want them to be educated together.

## 2. Collaboration between Governments

While the initiative for the foundation of the European School originated with the parents, the political and moral support indispensable for its achievement came first from ECSC. The Treaty setting up the ECSC obviously did not provide for this development. In other words, the international co-operation begun in such a decisive and thorough manner under the Schuman Plan has had multiple and unexpected repercussions in fields which are very different from those forming the object of the Treaty.

But the European School did not necessarily have to be conceived as an "official" school, based on a convention submitted for ratification. It could have existed as a private school, whose diplomas would have obtained some form of recognition in each country.

Thanks to the political climate and the specially favourable conditions under which the negotiations with the six Governments were begun, it has been possible to fit the European Schools into the common cultural policy.

The establishment of the European School-leaving Certificate which gives its holders the right to be admitted "to any university within the territory of the Contracting Parties", irrespective of nationality and "with the same rights as nationals with equivalent diplomas" (article 5 (2b) of the Statutes) is of considerable importance.

This Leaving Certificate has certainly meant a great step towards the solution of the difficult problem of the equivalence of diplomas.

It will doubtless be possible to invoke it as a precedent, since in a concrete case, success has here been achieved in finding a practical solution to numerous problems of principle.

In harmonizing syllabuses for the European School in a way which shall correspond to the minimum requirements of each country, the government officials have achieved a notable success. It may be the prelude to a general approximation of studies in the six countries and to a confrontation of the teaching methods applied.

In this respect the inspection of the European School, which is carried out by a panel of inspectors from the six countries, may have favourable consequences and repercussions.

Another point which it seems important to underline is the practical necessity for the European Schools to publish their own textbooks. The existing books no longer fit the joint syllabuses. The task will doubtless be a long one, and will need to be undertaken with care and prudence by the teachers of the European School themselves; for these textbooks on a number of subjects just those views which are held in common, and the planning will have to be from definitely international angle. The diffusion of these textbooks in the six countries may result in fruitful contacts and be the prelude to further developments.

If this is done, the European School will be a genuine "pedagogical laboratory" for the Governments who have taken the bold step of setting it up, an experiment from which all those who are engaged in education and teaching will be able to derive ideas, and which will benefit boys and girls in all parts of Europe.

### 3. Collaboration between members of the teaching staff

The final success of the European Schools will largely depend on the teaching staff seconded to them by the Governments.

The position they occupy is certainly most interesting; at the same time it involves many responsibilities.

When they arrive at the European School they must be able to set aside their personal notions of teaching. They must be able to re-think the teaching which they have been giving on the basis of the syllabuses and attitudes of their own country, and relate it to a different syllabus and a European spirit.

A very open mind, much tact, understanding, and tolerance are indispensable for this. Every day they rub shoulders with colleagues of other nationalities; often they have for the first time in their class pupils of different origins; they themselves must resolve language difficulties. The preparation of lessons calls for a very great personal effort since textbooks are lacking, and the teachers must have the courage to compare their methods with those of their colleagues without preconceived ideas.

The experience of numerous contacts and many teacher's conferences must in the end bring out a common concept, otherwise the European School will fail in its aim. This is no imaginary risk.

There is a genuine danger that the European School may develop into four juxtaposed schools - moreover with subsections - according to the linguistic divisions or the nationality of the teachers.

The very rapid growth of each school, the establishment of new schools, the addition of further teachers and masters each year, the pressure of daily tasks and, finally, the tendency to be easy-going and get into a groove are all traps to be avoided carefully and firmly if success is desired in defining and consolidating the particular type, style and character - the spirit - of the European Schools.

Although thanks to the devotion and ability of the teaching body, the results of the studies accomplished in the European School in Luxembourg, for instance, are obviously good and bear very

honourable comparison with schools in each of the six countries, the success of this new type of teaching has certainly not yet been finally assured.

Nor could it be assured in a short time, but to attain it in a few years from now is the delicate task and the chief aim of the Heads of the European Schools, who are expected to possess a set of exceptional qualities.

The European School must also constitute an enrichment for the teaching body. Each of its members will bear its impress when, after a few years, he is called upon to resume his work as teacher, inspector or headmaster in his own country.

No doubt these teachers will contribute to the spread of the basic ideas on which the European School is founded, and in time wider and wider circles of teachers and pupils will benefit from the concrete contribution made by the European School to education in the international spirit.

#### 4. Collaboration between pupils

From the beginning, the European Schools have endeavoured to avoid being caste schools. Naturally, they were primarily intended for the children of the officials of the European Communities, but the Governments have been wise enough to open them to children of the nationals of the six countries and, under certain conditions, also to children of other nationalities when places are available.

In Luxembourg, for instance, roughly a third of the pupils entered do not belong to ECSC circles, and among this third there is a large group who are children of foreign workers in the Grand Duchy.

Thus despite the selected family environment, the special attention given to the pupils, visits to the schools and classes - these visits are already all too numerous - and the spotlight of public opinion, the children have not fallen victims to a certain snobbery which represented a danger for them. Here, we should

emphasize how much the Parents' Association has contributed to maintaining this healthy climate and leaving the teaching body free to shoulder its own responsibilities.

During the early years of the School the pupils, of course, mixed chiefly as moved by spontaneous friendship, but with people of the same language. Nationality does not seem to have been a determining element. But despite these difficulties, the first pupils to gain their Leaving Certificate felt sufficiently united to constitute the Old Pupils' Association and it is very rare that all nationalities are not represented at its meetings.

As they advance in their studies and, after the primary school years which they have spent together, go on to their secondary studies and the Leaving Certificate, the friendly mixing of the pupils becomes more marked.

Certainly, they observe and comment in their way on the differences which they note in behaviour, dress, games, physical and moral development according to countries of origin. It may be considered that all this constitutes an enriching factor from which the pupils profit. Time and again it has been found that children returning to a school in their country of origin experienced problems of re-adaptation.

It is certain that those young boys and girls will retain for ever the imprint of their education in an international environment.

And we believe that the faith and hope of the founders, expressed in the document sealed into the foundation stone of the building of the European School in Luxembourg on 15 May 1956, will be vindicated. Let me quote :

"Sharing in the same games, grouped in common classes, boys and girls of various languages and nationalities will learn to know and value each other and to live together.

" Being brought up in contact with each other and freed at an early age from the prejudices which divide, initiated into the beauties and values of the various cultures, they will as they grow up become conscious of their solidarity. While retaining love for and pride in their country, they will become in spirit Europeans well prepared to complete and consolidate the work undertaken by their fathers to establish a prosperous and united Europe."

CONGRES INTERNATIONAL "PAX CHRISTI"

Genève 28-29-30 Octobre 1960

-----

Septième Carrefour

Pax Christi et l'éducation au sens international

-----

LES ECOLES EUROPEENNES

par

Albert VAN HOUTTE

Représentant du Conseil Supérieur des Ecoles Européennes.



## PRESENTATION

Le 8 juillet 1960 a eu lieu à l'Ecole Européenne de Luxembourg, la deuxième session du Baccalauréat Européen. Trente-deux candidats se sont présentés à cet examen, devant un jury composé de deux examinateurs de chacun des six pays de la Communauté Européenne et présidé par un professeur d'Université. Vingt-six candidats ont réussi les épreuves et la médaille d'or a été décernée à une élève de nationalité italienne ayant obtenu 90 % des points.

L'an dernier, 23 des 24 candidats à la première session du Baccalauréat Européen ont obtenu ce diplôme. Ils ont entrepris leurs études universitaires dans 17 universités réparties dans les six pays et en Autriche, qui a également reconnu le Baccalauréat. Les premiers résultats d'examens universitaires de certains anciens étudiants sont très satisfaisants dans l'ensemble et brillants pour quelques-uns d'entre eux.

La preuve a ainsi été faite, semble-t-il, que cette audacieuse expérience pédagogique commune, commencée à Luxembourg en octobre 1953, a pleinement réussi et porté ses premiers fruits.

Il s'agissait en effet de rien moins que d'assurer un enseignement primaire et ensuite secondaire valable, à des enfants venant de tous les pays, mais essentiellement de l'Europe des 6, sur la base d'un programme d'études harmonisé, répondant aux préceptes fondamentaux de chaque pays et permettant d'entreprendre ensuite, avec succès, des études supérieures dans n'importe quelle Université.

Ce résultat est d'autant plus remarquable que l'on sait combien, dans chaque pays, l'enseignement est traditionaliste et exclusif et combien il a toujours été difficile - voire longtemps impossible - de rapprocher les systèmes et les méthodes des divers pays.

Il a certes fallu des circonstances exceptionnelles pour aboutir à ce résultat.

\*

\* \*

## ORIGINES DE L'ECOLE EUROPEENNE

L'origine de l'Ecole Européenne est liée à l'installation de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier dans son siège "précaire" à Luxembourg en août 1952.

Les fonctionnaires de la C.E.C.A., engagés progressivement dans les six pays, ont eu très rapidement à faire face au problème de l'éducation de leurs enfants. Luxembourg ne présente, à cet égard, d'autres ressources que celles de ses écoles et lycées nationaux qui, tout en étant parfaitement adaptés au génie et aux langues de ce pays, sont basés sur des programmes et des méthodes très différents de ceux auxquels chacun est habitué dans son pays d'origine.

Les familles se trouvaient par conséquent devant le choix, ou de laisser leurs enfants dans leur pays d'origine, ou de les placer dans des écoles, à l'égard desquelles elles n'étaient pas sans préventions. Le Gouvernement luxembourgeois a montré beaucoup de compréhension pour ce délicat problème et a permis, à la demande de la C.E.C.A., qu'une école primaire "privée", conçue et dirigée par une Association de parents d'élèves, soit ouverte dès octobre 1953.

Ainsi une condition essentielle pour permettre aux familles des fonctionnaires internationaux de s'acclimater au lieu de leur travail était remplie : celle de préserver l'unité du foyer en permettant aux familles de garder les enfants auprès d'elles.

\*

\* \*

## LE CYCLE PRIMAIRE

Cette école primaire privée, ouverte avec 72 élèves et 6 instituteurs venant chacun d'un pays différent, avait comme but de préparer les élèves dans 4 sections linguistiques à l'examen de fin.

d'études primaires. Cet examen devait être passé devant les instances compétentes de chaque pays : à Thionville, Trèves ou Arlon, selon la nationalité des élèves et devait permettre d'entreprendre des études secondaires dans leur pays d'origine.

Toutefois, dès cette première année, l'école réunissait les élèves des diverses nationalités et langues, dans des cours communs, dans le but de les rapprocher et de leur faire assimiler les rudiments d'une deuxième langue. Par la suite, ces cours - dits heures européennes - sont devenus une des caractéristiques de l'Ecole : chaque jour, pendant les deux dernières heures de la matinée, tous les enfants apprennent, tous ensemble, le chant, les travaux manuels, la culture physique et les premiers éléments de la deuxième langue.

Cette deuxième langue - dite langue véhiculaire - prendra une place toute particulière dans l'enseignement secondaire, puisque les élèves doivent obligatoirement la posséder de façon suffisamment approfondie pour la manier comme langue d'enseignement.

Les 14 élèves, qui s'étaient présentés à l'examen de passage à la fin de cette première année, avaient tous réussi. Ce succès incitait les parents à demander l'ouverture d'un enseignement secondaire. Des démarches furent faites dans ce but. C'est ici que commence la prodigieuse aventure de l'Ecole Européenne.

\*

\* \*

### LE CYCLE SECONDAIRE

La création d'un cycle d'enseignement secondaire dans les conditions toutes particulières où elle devait se faire, constituait une responsabilité énorme. Une Association de parents d'élèves ne pouvait l'entreprendre seule. La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, instituée dans un but bien défini par le Traité, pouvait lui donner tout l'appui de son autorité morale et son intervention

financière, mais n'avait aucun pouvoir dans le domaine pédagogique. L'Assemblée Commune pouvait, de son côté, donner son appui politique. Mais manifestement il incombait aux Gouvernements d'assumer les responsabilités fondamentales : celles notamment des programmes d'études, des orientations, de la mise à la disposition des professeurs, du contrôle et de la sanction des études.

Invités par la Haute Autorité à se réunir une première fois à Luxembourg, au cours du mois de juin 1954, les Directeurs Généraux de l'enseignement secondaire et ceux des relations culturelles des six pays ont, non seulement répondu à cet appel, mais ont pris toutes les décisions qui s'imposaient pour ouvrir au 1er octobre suivant les deux premières années du cycle secondaire.

Au cours de cette réunion de deux jours, ces éminents délégués gouvernementaux ont pu se mettre d'accord sur un programme harmonisé d'études. Ils ont décidé de détacher les professeurs nécessaires et d'assumer la charge de l'inspection de l'enseignement. Enfin, ils se sont constitués en Conseil Supérieur de l'Ecole, qui guiderait et suivrait l'expérience jusqu'à la fin du cycle d'études, celui-ci étant complété progressivement, jusqu'au Baccalauréat.

Il faudrait ici rendre hommage à chacun de ces délégués, qui ont tous cherché à trouver une moyenne ou une synthèse - et en tout cas un compromis valable - entre les programmes et méthodes pédagogiques, si différents dans chacun des six pays, afin de créer un système d'enseignement répondant aux exigences minima de chacun et pouvant prétendre à la reconnaissance des diplômes de fin d'études.

Au cours de l'année 1955 furent établis les programmes d'études jusqu'à la fin du cycle. Leur mise au point était évidemment une tâche délicate. En partant d'une juxtaposition des programmes de chaque pays, il a été possible d'apprécier exactement les similitudes et les divergences. Des concessions considérables ont été faites par chacun - que ce soit dans les programmes de latin ou de grec, de mathématiques ou de philosophie, de langues modernes ou de sciences, d'histoire ou de géographie - afin d'arriver à un programme, qui est certes équilibré, mais qui est lourd dans l'ensemble, puisqu'il comporte de 33 à 36 h. hebdomadaires.

\*

\* \*

LE STATUT JURIDIQUE DE L'ECOLE EUROPEENNE ET SES DEVELOPPEMENTS

L'Ecole continuait entretemps à se développer rapidement. Malgré la part de plus en plus considérable prise par les Gouvernements, elle était toujours une "école privée", gérée par l'Association des parents d'élèves. Il était nécessaire de trouver une solution, d'autant plus que la reconnaissance officielle des études et l'équivalence du diplôme était une préoccupation majeure.

Les Gouvernements ont résolument opté pour une solution européenne, celle de créer en commun la première école officielle intergouvernementale. Une convention, signée à Luxembourg le 12 avril 1957, portait "Statut de l'Ecole Européenne" et son annexe sur le "Baccalauréat Européen" fut signée le 15 juillet 1957.

Mais les choses évoluent vite. Non seulement l'Ecole Européenne de Luxembourg a-t-elle ouvert l'année scolaire 1960/61 avec 910 élèves, mais le besoin de nouvelles écoles du même type s'est-il fait sentir au siège des nouvelles Communautés Européennes, notamment à Bruxelles, et aux Centres de recherches nucléaires de l'Euratom. Instituée dès septembre 1958, l'Ecole Européenne de Bruxelles a terminé sa deuxième année d'existence avec 545 élèves et commencé sa troisième année avec 850 élèves. En septembre dernier deux nouvelles écoles ont été fondées à Mol (Belgique) et Ispra-Varese (Italie).

Ainsi, l'initiative privée prise en 1953 a-t-elle été à l'origine d'une coopération fructueuse entre les six pays. Ces écoles constituent une formule nouvelle dans les relations culturelles entre pays européens, puisque chacun d'eux y fait l'apport de son génie national et, dans une expérience commune, s'enrichit des valeurs culturelles des autres.

\*

\* \*

## PRINCIPES A LA BASE DE L'ENSEIGNEMENT

Les principes à la base de l'enseignement dans les Ecoles Européennes sont définis à l'article 4 du Statut de l'Ecole.

1. Le principe fondamental est que la formation de base est donnée dans la langue maternelle de l'élève en partant des langues officielles des Communautés Européennes, à savoir : l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais. Par conséquent, la formation de base est donnée dans chacune de ces langues pour l'ensemble du cycle d'études.

Par formation de base l'on entend ces matières qui se prêtent difficilement à un enseignement dans une deuxième langue, telles p.ex. : la langue maternelle, le latin, le grec, les mathématiques, la philosophie.

2. Mais les horaires et programmes sont unifiés pour chacune des quatre sections linguistiques et sont approuvés comme tels par le Conseil Supérieur de l'Ecole.

3. Toutefois, certains cours sont donnés en commun à des classes de même niveau "afin de favoriser l'unité de l'Ecole, le rapprochement et les échanges culturels entre les élèves des différentes sections linguistiques". Ce sont les cours donnés en "langue véhiculaire", comme il a été indiqué plus haut. La langue véhiculaire est la deuxième langue que chaque élève doit approfondir, à côté de sa langue maternelle. Deux des quatre langues ont été choisies à cet effet : l'allemand et le français. Cela veut pratiquement dire que les élèves d'expression française doivent obligatoirement prendre l'allemand comme deuxième langue, et ceux d'expression allemande, le français. Par contre, ceux d'expression italienne ou néerlandaise ont le choix entre le français et l'allemand.

4. Mais l'Ecole Européenne veut aller plus loin encore et son Statut exige qu'un effort particulier soit fait pour donner aux élèves une connaissance approfondie des langues vivantes. Aussi l'anglais est en outre une langue obligatoire à partir de la 3<sup>me</sup> année secondaire.

A cet égard, les résultats obtenus par les bacheliers sont extrêmement encourageants et l'on peut croire que les programmes et les méthodes pédagogiques appliqués ont été très satisfaisants.

5. Enfin un dernier principe est formellement affirmé dans le Statut de l'Ecole : "l'éducation et l'enseignement sont donnés dans le respect des consciences et des convictions individuelles". A cet égard les Gouvernements ont accepté que le cours de religion ou de morale soit inscrit au programme comme matière obligatoire et toutes facilités sont données aux ministres des cultes pour leur permettre de donner leur enseignement dans les meilleures conditions.

\*

\* \*

#### ORGANISATION DES ETUDES

Basée sur ces principes fondamentaux, l'Ecole Européenne comprend, outre l'école maternelle, un cycle d'études primaires de cinq années et un cycle d'études secondaires de sept années. Malgré les différences existantes à cet égard, le Conseil Supérieur s'est arrêté à un enseignement réparti sur 12 années, et non pas sur 14 comme le connaissent certains pays.

En outre, le cycle primaire ne comporte que 5 années parce que la première année du cycle secondaire est considérée comme une année de transition. L'enseignement y est fait par des professeurs du secondaire, mais il ne comporte pas encore de latin p.ex. Cette année vise essentiellement à approfondir la langue maternelle et l'arithmétique, et à donner un entraînement intensif dans la deuxième langue (7 h. hebdomadaires), qui devient langue d'enseignement à partir de la deuxième année secondaire.

Le cycle secondaire comporte lui-même un "tronc commun" et 4 années de spécialisation.

Au cours des deux dernières années du tronc commun, l'étude du latin est obligatoire pour tous les élèves. Ensuite il leur est laissé le choix de trois orientations différentes : soit la section latin-grec, la section latin-mathématiques-sciences, la section langues modernes-mathématiques-sciences.

L'expérience du tronc commun a été un élément extrêmement positif de la conception même de l'Ecole Européenne. L'on a pu y constater l'intérêt qu'avaient tous les élèves à suivre pendant deux ans les cours de latin, l'on a pu constater aussi combien il est plus facile et plus approprié d'orienter les élèves efficacement, non pas à l'âge de 10 ans et demi ou onze ans, mais bien aux environs de 14 ans.

\*

\*      \*

#### CONCLUSIONS DE L'EXPERIENCE VECUE

L'exposé qui précède a souligné combien l'expérience des Ecoles Européennes est récente et combien elle a besoin d'être approfondie.

Néanmoins un certain nombre de conclusions peuvent en être tirées en relation avec le thème que ce 7<sup>e</sup> Carrefour du Congrès international Pax Christi s'est proposé de développer : l'éducation au sens international.

Nous pourrions les ranger sous quatre en-têtes :



### 1. Collaboration entre familles de diverses nationalités.

L'initiative de créer une école à Luxembourg en 1953 est due aux fonctionnaires de la C.E.C.A. Elle avait pour but de donner à leurs enfants une éducation imprégnée du même esprit de coopération et de compréhension qui les anime dans leur travail journalier.

En fait la plupart de ces fonctionnaires n'ont pas été spécialement préparés en vue d'une telle collaboration. Mais ils sont venus à Luxembourg dans le but de contribuer à l'intégration européenne et cela, bien au-delà des tâches qu'implique la mise en oeuvre d'un Traité.

Tout au long des contacts administratifs ou sociaux qu'ils ont entre eux - et qu'ils recherchent -, ils se rendent compte des conceptions différentes qui sont propres à chaque nationalité. Celles-ci sont manifestement fonction des traditions de chaque pays. Elles ont sans doute été accentuées par le nationalisme politique qui a fermé trop longtemps les horizons sur l'extérieur par le manque de connaissance de langues étrangères qui rend les contacts si difficiles, par tant de causes qui trouvent leur origine dans les faits historiques.

L'éducation que chacun a reçue dans son pays - de l'école primaire à l'université - en est une autre grande cause. Dans combien de pays celle-ci n'a-t-elle pas été délibérément donnée dans le sens "national", allant au-delà de la formation civique et patriotique que l'éducation doit incontestablement apporter? Dans combien de nos universités - riches de traditions -, l'aspect technique de plus en plus poussé des matières d'enseignement, n'a-t-il relégué au second plan le caractère humaniste et universaliste que cette formation devrait avoir et n'a-t-il érigé des cloisons étanches entre les facultés?

Tout cela est vivement ressenti par les fonctionnaires européens qui se rendent rapidement compte - et bien souvent avec surprise - que les différences dans la façon d'agir et de penser ne font que masquer une totale identité de vues sur les principes et les idées fondamentales : identité dans la conception philosophique de la vie, c'est-à-dire la conception chrétienne, identité dans les aspirations sociales, identité sur les intérêts poursuivis.

Dans ce climat général favorable, où les fonctionnaires de nationalités différentes se cotoient et s'estiment, il était normal qu'ils aient voulu en imprégner leurs enfants, dès le plus jeune âge et qu'ils aient souhaité les éduquer ensemble.

## 2. Collaboration entre les Gouvernements.

Si l'initiative de l'École Européenne revient aux parents, l'appui politique et moral indispensable à sa réalisation est d'abord venu de la C.E.C.A. Le Traité qui l'a instituée ne prévoyait évidemment pas ce développement. C'est dire que la coopération internationale, engagée de façon aussi décisive et profonde que celle à laquelle le Plan Schuman a donné lieu, a eu des prolongements multiples et inattendus dans des domaines très distincts de ceux qui forment la matière du Traité.

Mais l'École Européenne ne devait pas nécessairement être conçue comme une école "officielle", basée sur une convention soumise à ratification. Elle aurait pu exister comme une école privée, dont les diplômes auraient obtenu une forme quelconque de reconnaissance dans chaque pays.

Le climat politique et les circonstances particulièrement favorables dans lesquelles les négociations ont été entreprises avec les six gouvernements, ont permis de donner aux Écoles Européennes rang et place dans la politique culturelle commune.

L'institution du Baccalauréat Européen donnant aux titulaires le droit d'être admis "dans toute université existant sur le territoire des Parties Contractantes", sans considération de nationalité et "avec les mêmes droits que les nationaux ayant des titres équivalents" (article 5, 2 b du Statut), a une portée considérable.

Ce Baccalauréat a incontestablement fait faire un grand pas en avant vers la solution du difficile problème de l'équivalence des diplômes.

Il pourra sans doute être invoqué comme un précédent, puisque dans un cas concret, une solution pratique a pu être donnée à de nombreux problèmes de principe.

L'harmonisation des programmes d'études, répondant aux exigences minima de chaque pays, est également une réalisation gouvernementale importante dans le cadre de l'Ecole Européenne. Elle peut être le prélude d'un rapprochement général des études dans les six pays et d'une confrontation des méthodes pédagogiques mises en oeuvre.

A cet égard l'inspection de l'Ecole Européenne, assurée par un collège d'inspecteurs des six pays, peut avoir des conséquences et des prolongements heureux.

Un autre point qu'il semble important de souligner est la nécessité pratique qu'ont les Ecoles Européennes de publier leurs propres manuels pour l'enseignement. En fait, les manuels existants ne correspondent plus aux programmes unifiés. Il s'agit là sans doute d'une oeuvre de longue haleine et qui devra être entreprise avec soin et prudence par les professeurs mêmes de l'Ecole Européenne. Elle devra précisément refléter des vues communes sur de nombreuses matières d'enseignement et devra être conçue dans une optique nettement internationale. La diffusion de ce texte dans les six pays pourra susciter des contacts fructueux et prélude à de nouveaux développements.

Pour les gouvernements qui ont fait un pas audacieux en créant l'Ecole Européenne, celle-ci pourra dès lors être un véritable "laboratoire pédagogique", une expérience à laquelle pourront puiser tous ceux qui sont **engagés** dans l'éducation et l'enseignement, et dont devra bénéficier toute la jeunesse européenne.

### 3. Collaboration entre professeurs et maîtres.

Le succès final des Ecoles Européennes dépendra finalement largement des professeurs et maîtres qui sont détachés par les gouvernements.

Le poste qu'ils y occupent est certes plein d'intérêt, mais aussi plein de responsabilités.

En arrivant à l'Ecole Européenne ils doivent pouvoir faire abstraction de leurs conceptions personnelles de l'enseignement. Ils doivent pouvoir repenser l'enseignement qu'ils ont donné jusqu'à ce moment, selon le programme et l'optique nationale, pour le placer dans un programme différent et dans une optique européenne.

Une grande ouverture d'esprit, beaucoup de doigté, de compréhension, et de tolérance sont pour cela indispensables. Ils côtoient tous les jours des collègues d'autres nationalités ; ils ont souvent pour la première fois devant eux, des élèves d'origine différente ; ils ont pour eux-mêmes des problèmes de langues à résoudre. Ils doivent faire un très grand effort personnel dans la préparation de leurs cours, puisque les manuels manquent. Ils doivent avoir le courage de confronter leur méthode d'enseignement avec celle de leurs collègues et cela sans parti pris.

L'expérience de nombreux contacts, de conférences pédagogiques multiples, doivent à la longue dégager un concept commun, sinon l'Ecole Européenne manquera son objectif. Le danger n'en est pas illusoire.

En réalité le danger de voir l'Ecole Européenne se développer en quatre écoles juxtaposées - avec en plus des sous-sections - selon les sections linguistiques ou la nationalité des professeurs, existe.

La croissance très rapide de chaque école, la création de nouvelles écoles, l'adjonction de nombreux nouveaux professeurs et maîtres chaque année, la pression des tâches quotidiennes, enfin aussi la facilité et la routine, sont autant d'écueils à éviter avec soin et fermeté si l'on veut arriver à définir et à consolider le type, le style et le caractère propres - l'âme - des Ecoles Européennes.

Si les résultats des études accomplies à l'Ecole Européenne de Luxembourg, par exemple, sont manifestement bons, se situant à un niveau très honorable comparativement aux écoles de chacun des six pays - grâce au dévouement et à la compétence du corps enseignant - ce type nouveau d'enseignement n'est certes pas encore atteint.

Il ne saurait d'ailleurs l'être en peu de temps, mais y aboutir dans quelques années est la tâche délicate et l'objectif principal

des Directeurs des Ecoles Européennes auxquels on demande un ensemble de qualités exceptionnelles.

Ainsi l'Ecole Européenne doit-elle constituer également un enrichissement pour le corps enseignant. Chacun de ses membres en sera marqué, lorsque, après quelques années il sera appelé à reprendre des tâches d'enseignement, d'inspection ou de direction dans son pays d'origine.

Il est à prévoir qu'ils contribueront au rayonnement des idées maîtresses à la base de l'Ecole Européenne et qu'à la longue, des milliers de plus en plus larges d'enseignants et d'élèves bénéficieront de ce que l'Ecole Européenne apporte de concret à l'éducation au sens international.

#### 4. Collaboration entre élèves

Les Ecoles Européennes ont visé, dès l'origine, à ne pas être une école de caste. Elles s'adressent certes en premier lieu aux enfants des fonctionnaires des Communautés Européennes, mais les gouvernements ont eu la sagesse de les ouvrir à des enfants de nationaux des six pays et, sous certaines conditions, aussi à des enfants d'autres nationalités, dans la mesure des places disponibles.

C'est ainsi qu'à Luxembourg, par exemple, un tiers à peu près des élèves inscrits n'appartient pas au milieu de la CECA et parmi ceux-ci un groupe important sont des enfants d'ouvriers étrangers travaillant au Grand Duché.

Ainsi, malgré le milieu familial sélectionné, les attentions spéciales dont sont entourés les élèves, les visites de l'école et des classes, trop nombreuses déjà, l'attention particulière que leur accorde l'opinion publique, les enfants ont pu échapper à je ne sais quel snobisme qui les guettait. Il est à souligner ici combien l'association des parents d'élèves a contribué à maintenir ce climat sain et à laisser au corps enseignant les responsabilités qui lui incombent.

Au cours des premières années de l'Ecole, le mélange des élèves se faisait surtout sur la base des sympathies spontanées, bien sûr, mais en partant des affinités linguistiques. La nationalité ne semble pas avoir été un élément déterminant. Mais malgré ces difficultés les premiers bacheliers se sont sentis suffisamment unis pour constituer l'Association des anciens élèves, et très rares sont les rencontres de jeunes où l'on ne retrouve pas des camarades de toutes les nationalités.

Au fur et à mesure où des élèves progressent dans leurs études et montent des années d'école primaire, vécues ensemble, vers les études secondaires et le baccalauréat, la fusion amicale des élèves s'accroît.

Certes, ils observent et commentent à leur façon les différences qu'ils constatent dans le comportement, l'habillement, les jeux, le développement physique et moral, selon les origines. L'on peut penser que tout ceci constitue un enrichissement de l'élève dont il profite. Combien de fois s'est-il avéré que des enfants ayant réintégré une école dans le pays d'origine, avaient des problèmes de réadaptation.

Il est certain que ces jeunes gens et jeunes filles resteront marqués pour toujours par leur éducation en milieu international.

Et l'on peut croire que la foi et l'espérance des fondateurs, exprimée dans le document scellé le 15 mai 1956 dans la première pierre du bâtiment de l'Ecole Européenne de Luxembourg, se réalise. Il y est dit :

" Participant aux mêmes jeux, groupés dans des cours communs, garçons  
" et filles des diverses langues et nationalités, apprendront à se connaître, à s'estimer, à vivre ensemble.

" Elevés au contact les uns des autres, libérés dès leur jeune  
" âge des préjugés qui divisent, initiés aux beautés et aux valeurs des  
" diverses cultures, ils prendront conscience, en grandissant, de leur  
" solidarité. Tout en gardant l'amour et la fierté de leur patrie, ils  
" deviendront, par l'esprit, des Européens, bien préparés à achever et  
" à consolider l'oeuvre entreprise par leurs pères pour l'avènement  
" d'une Europe unie et prospère. "